
NOTE DE SERVICE

DATE: le 3 novembre 2017

DESTINATAIRES: Directrice générale/ directeur général
Sociétés d'aide à l'enfance

EXPÉDITEUR: David Remington
Directeur

OBJET: **Demande d'afficher l'avis ci-joint concernant le recours collectif des pupilles de la Couronne**

Dans des notes de service distinctes datées du 15 avril et du 5 juin 2014, le Ministère annonçait que le 22 janvier 2014, un recours collectif proposé avait été déposé devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui étaient devenues des pupilles de la Couronne le 1^{er} janvier 1966 ou par la suite.

La réclamation allègue que l'Ontario a enfreint ses obligations fiduciaires et légales ainsi que son devoir imposé par la common law et qu'elle a été négligente en omettant de prendre des mesures pour protéger et faire valoir le droit qu'ont les pupilles de la Couronne de demander un dédommagement auprès de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels ou d'entamer une procédure au civil pour les préjudices causés par des actes criminels ou délictueux.

Le 30 mars 2017, la Cour a publié sa décision qui autorise cette procédure comme recours collectif. Le recours englobe toutes les personnes qui étaient vivantes en date du 22 janvier 2012 et qui étaient des pupilles de la Couronne entre le 1^{er} janvier 1966 et le 30 mars 2017.

Une autre ordonnance de la Cour a été publiée le 12 septembre 2017. Conformément à cette ordonnance, le Ministère est tenu de demander à toutes les sociétés d'aide à l'enfance et sociétés de bien-être de l'enfance en Ontario d'afficher, dans un endroit bien à la vue dans leurs bureaux, l'avis ci-joint à l'intention des personnes inscrites, qui informe ces dernières que cette procédure a été autorisée comme recours collectif. **Conformément à cette ordonnance de la Cour, la présente note de service fait office de demande, de la part du Ministère, d'afficher l'avis ci-joint dans un endroit public bien à la vue dans vos bureaux.** Vous trouverez une copie de l'avis en pièce jointe

□ 11 Beechgrove Lane, Kingston ON K7M 9A6
Telephone: 613-545-0539
Toll Free: 1-800-646-3209

□ 347 Preston Street, 3rd Floor, Ottawa ON K1S 3H8
Telephone: 613-234-1188
Toll Free: 1-800-267-5111

□ 360 George Street North, 2nd Floor, Peterborough ON K9H 7E7
Telephone: 705-742-9292
Toll Free: 1-800-663-8560

□ 11, ruelle Beechgrove, Kingston (Ontario) K7M 9A6
Téléphone : 613-545-0539
Sans frais : 1-800-646-3209

□ 347, rue Preston, 3^{ième} étage, Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Téléphone : 613-234-1188
Sans frais : 1-800-267-5111

□ 360, rue George nord, 2^{ième} étage, Peterborough (Ontario) K9H 7E7
Téléphone : 702-742-9292
Sans frais : 1-800-663-8560

L'ordonnance de la Cour demande également que l'Ontario indique aux parties ainsi qu'au tribunal si l'avis a bel et bien été affiché selon les directives ci-dessus. Afin de vous permettre de vous conformer à cette obligation en matière de reddition de comptes, la superviseure ou le superviseur de programme communiquera avec vous d'ici le 21 novembre 2017 dans le but de recueillir de l'information à ce sujet.

Si vous avez des questions concernant cette demande, veuillez communiquer avec votre superviseur ou superviseure de programme.

Cordialement,

Le directeur,



David Remington

c.c. Patty Bingham, équipe de projet du contentieux
Superviseurs de programme, Région de l'Est, MSEJ

11 Beechgrove Lane, Kingston ON K7M 9A6
Telephone: 613-545-0539
Toll Free: 1-800-646-3209

347 Preston Street, 3rd Floor, Ottawa ON K1S 3H8
Telephone: 613-234-1188
Toll Free: 1-800-267-5111

360 George Street North, 2nd Floor, Peterborough ON K9H 7E7
Telephone: 705-742-9292
Toll Free: 1-800-663-8560

11, ruelle Beechgrove, Kingston (Ontario) K7M 9A6
Téléphone : 613-545-0539
Sans frais : 1-800-646-3209

347, rue Preston, 3^{ième} étage, Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Téléphone : 613-234-1188
Sans frais : 1-800-267-5111

360, rue George nord, 2^{ième} étage, Peterborough (Ontario) K9H 7E7
Téléphone : 702-742-9292
Sans frais : 1-800-663-8560